

Mayenne : un léger éloignement des services publics atténué par la présence des maisons de services au public

En Mayenne, le temps d'accès moyen au panier de services publics est légèrement supérieur à la moyenne régionale. Des disparités apparaissent entre territoires. Trois zones sont particulièrement éloignées des équipements publics : des enjeux différents émergent selon les caractéristiques socio-démographiques des habitants de ces territoires.

La Mayenne est un département au dynamisme démographique modéré. Entre 2006 et 2011, sa population a progressé de 0,5 % en moyenne chaque année, principalement grâce au solde naturel. La population mayennaise est plus âgée que la population ligérienne. Les Mayennais ont accès aux équipements publics en 16 minutes en moyenne, contre 15 minutes pour les Ligériens.

Un accès moins aisé aux services publics

Tous les équipements sont au plus éloignés de trois minutes supplémentaires par rapport à la moyenne régionale sauf les missions locales qui sont plus éloignées de 8 minutes (*figure 1*). Mais la présence de la mission locale et de la Carsat dans les maisons de services au public (MSAP) permet de réduire le temps d'accès à ces deux services. En effet, le département compte dix MSAP qui fournissent une offre mutualisée de services publics.

Si les temps d'accès sont proches des moyennes régionales, en revanche, la part de la population habitant dans une commune équipée est plus faible en Mayenne même pour des équipements courants. Ainsi, seuls 42 % des Mayennais résident dans une commune possédant un poste de police ou de gendarmerie, soit 8 points de moins que la moyenne régionale bien que les temps d'accès soient identiques. En revanche, la population habite plus souvent dans une commune possédant une MSA (+ 13 points par rapport à la moyenne régionale). Plus nombreux dans le département, les agriculteurs accèdent plus rapidement à la MSA, seul équipement pour lequel le temps d'accès est nettement inférieur à la moyenne régionale (- 3 minutes).

Au niveau médical, le département est caractérisé par un déficit marqué en professionnels de santé de premier recours

(*définitions*). Il se situe en dernière position des départements ligériens les moins bien couverts et compte parmi les dix derniers départements français. Dans le domaine éducatif, si l'accès aux écoles primaires et aux collèges ne présente pas de difficulté, les temps d'accès moyens aux lycées sont plus longs aux frontières est et nord du département. La population mayennaise est plus âgée que la population ligérienne. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus est de 19 %, contre 17,5 % dans la région. Les personnes âgées accèdent facilement aux établissements d'hébergement pour personnes âgées : une commune mayennaise sur cinq en est équipée. Ceci permet à trois quarts des personnes âgées de 75 ans ou plus d'y accéder en moins de 5 minutes.

Des territoires plus éloignés des services publics

Compte tenu de ces spécificités, les communes situées à 18 minutes ou plus du panier de services publics sont considérées éloignées (*définitions*). 62 communes sont concernées totalisant 29 000 habitants, dont 5 communes sont à 21 minutes ou plus (*figures 2 et 3*). Ces communes sont de petite taille (moins de 1 000 habitants), exceptées Ambrières-les-Vallées, Javron-la-Chapelle et Bais. Elles sont regroupées en trois zones situées aux frontières du département.

Isolée, Origné est également une commune éloignée des services publics. Le temps d'accès moyen au panier de services publics pour chacune de ces trois zones est de 19 minutes, soit 3 minutes de plus que la moyenne départementale. Les revenus moyens des habitants y sont nettement inférieurs à ceux du département.

La première zone couvre quasiment toute la frontière nord du département. Elle regroupe 28 communes où résident 14 700 habitants. Quatre routes principales traversent cette zone. La population est plus âgée que celle du département ; or les Clic et les Carsat sont particulièrement éloignés (respectivement 7 minutes et 11 minutes de plus que la moyenne départementale). Pour les jeunes résidant dans cette zone et davantage touchés par le chômage, des permanences des missions locales sont assurées dans les MSAP, en complément

de l'équipement dédié qui apparaît éloigné. La CAF est également plus éloignée que la moyenne départementale (+ 4 minutes) bien que la population de cette zone soit plus modeste. L'implantation des espaces publics numériques ne permet pas de faciliter l'accès aux services non présents sur le territoire : ceux-ci sont également éloignés (+ 4 minutes par rapport à la moyenne départementale).

Les habitants de la zone peuvent accéder à des services marchands, quatre communes multi-équipées sont situées à proximité du territoire.

La seconde zone est située à la frontière est du département, près de la communauté des communes des Coëvrons. Elle compte 23 communes totalisant 10 200 habitants. Trois routes principales desservent cette zone. Les personnes âgées y sont plus présentes ; or les Clic et les Carsat sont plus éloignés que la moyenne départementale (+ 4 minutes). Par ailleurs, le taux de chômage est supérieur d'un point au niveau départemental. Or Pôle emploi et les missions locales sont plus éloignés qu'en moyenne dans le département (respectivement + 6 minutes et + 8 minutes). Au nord-ouest, Bais possède une MSAP : bien qu'excentrée, elle facilite l'accès des habitants aux services publics. Il s'agit également de la seule commune multi-équipée de cette zone : les services marchands sont plus éloignés que la moyenne départementale.

Une dernière zone regroupe 10 communes dans le sud ouest du département (3 600 habitants). La population de cette zone est plus jeune et le taux de chômage est inférieur à la moyenne départementale. La Carsat, Pôle emploi, et les centres médico-sociaux sont plus éloignés que la moyenne départementale. La structure socio-démographique de cette zone ne fait cependant pas apparaître de besoins élevés pour ces équipements. Enfin, l'accès aux services marchands est également plus difficile dans cette zone : excentrées, les deux communes multi-équipées les plus proches ne garantissent pas un accès aisé aux services marchands. ■

1 Un accès aux services publics moins aisé en Mayenne

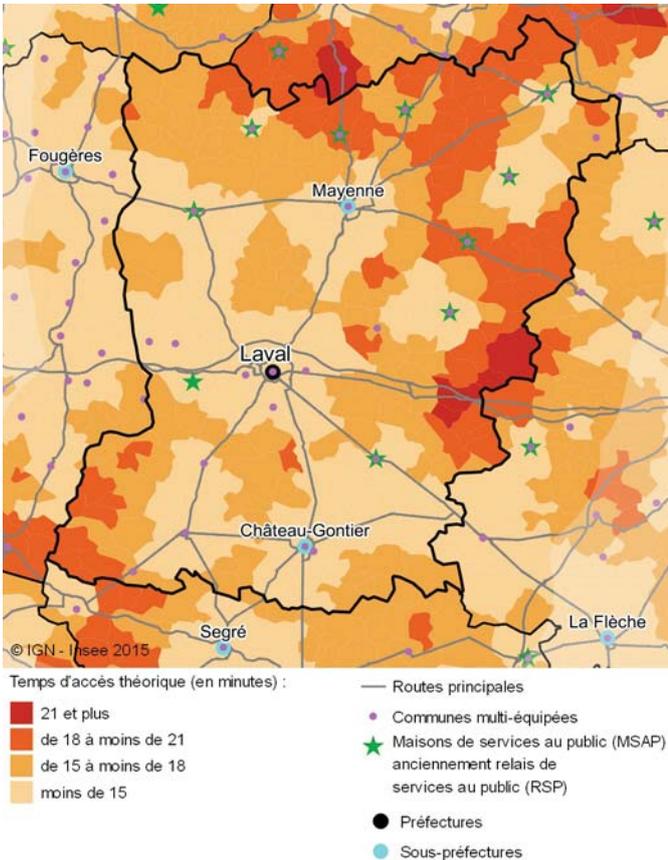
Panier de services avec mission de service public en Mayenne et dans les Pays de la Loire

	Temps d'accès moyen (en minutes)		Communes équipées (en %)		Population résidant dans une commune équipée (en %)	
	Mayenne	Pays de la Loire	Mayenne	Pays de la Loire	Mayenne	Pays de la Loire
Bureau de poste, relais, agence	4	3	48	64	81	92
Police nationale, gendarmerie	9	9	9	12	42	50
Centre médico-social	13	11	5	8	34	48
Centre de finances publiques	11	11	6	8	37	43
Espace public numérique	14	12	3	8	30	44
CAF	15	14	3	5	31	40
Clic	14	15	3	4	32	35
MSA	12	15	5	4	32	19
Pôle emploi	18	18	3	3	29	34
Mission locale	32	24	1	1	17	26
Carsat	32	31	1	1	18	25

Sources : SGAR ; Insee, Base permanente des équipements (BPE) 2013, Recensement de la population (RP) 2011.

2 Trois zones mayennaises plus éloignées des équipements publics

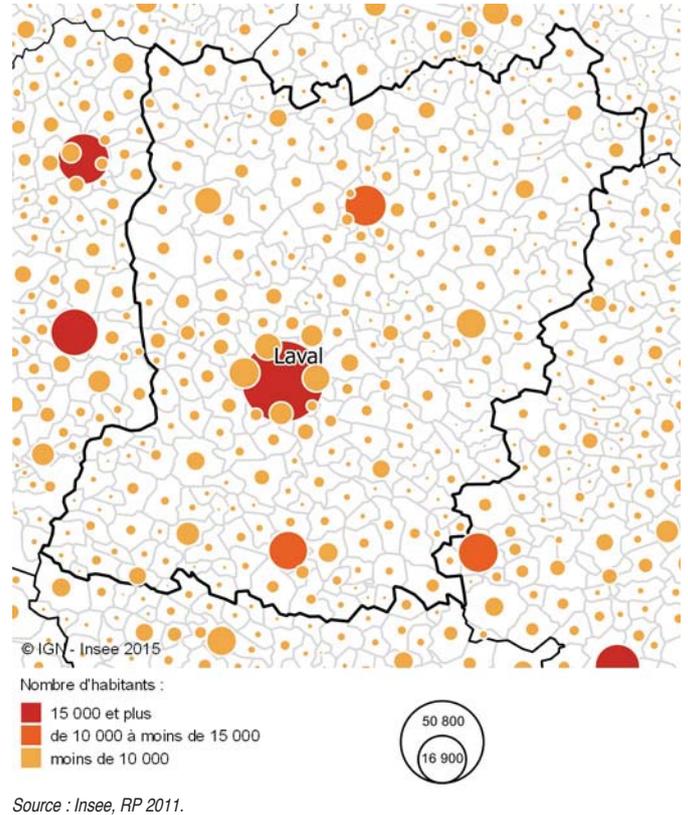
Durée moyenne d'accès aux équipements du panier de services avec mission de service public



Sources : SGAR ; Insee, BPE 2013, distancier Metric.

3 Des communes peu peuplées dans l'est de la Mayenne

Population des communes de la Mayenne en 2011



Source : Insee, RP 2011.